



**Compteurs d'eau froide SCHLUMBERGER
modèles P 30, P 31, P 40, P 50, P 110 et P 111
(classe B ou C)**

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée par la directive 83/575/C.E.E. du 26 octobre 1983 relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 75/33/C.E.E. du 17 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs d'eau froide, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 76-130 du 29 janvier 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'eau froide.

FABRICANTS :

SCHLUMBERGER INDUSTRIES - 9, rue Ampère - 71031 Mâcon - France
SCHLUMBERGER INDUSTRIES - Apartado 21 - 4761 V.N. de Famalicao - Portugal
SCHLUMBERGER INDUSTRIES - POB 8 - Talbot Road - Stretford - Royaume-Uni

DEMANDEUR :

SCHLUMBERGER INDUSTRIES - 50, avenue Jean Jaurès - 92120 Montrouge - France

OBJET :

Le présent certificat renouvelle et complète l'approbation C.E.E. de modèle prononcée par le certificat n° 89.0.01.384.9.0 du 15 septembre 1989 (1) complété par les certificats n° 89.0.03.384.1.0 du 29 décembre 1989 (2), n° 93.00.382.001.0 du 10 février 1993 (3), n° 93.00.382.005.0 du 26 mars 1993 (4), n° 93.00.382.007.0 du 26 avril 1993 (5), n° 95.00.382.006.0 du 31 juillet 1995 (6), n° 96.00.382.001.0 du 20 février 1996 (7), n° 96.00.382.008.0 du 19 septembre 1996 (8), n° 96.00.382.010.0 du 12 décembre 1996 (9), n° 97.00.382.006.0 du 8 septembre 1997 (10), n° 98.00.382.008.0 du 5 juin 1998 (11), n° 98.00.382.009.0 du 5 juin 1998 (12), [n° 99.00.382.001.0 du 8 janvier 1999](#) et [n° 99.00.382.002.0 du 23 avril 1999](#).

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des compteurs d'eau froide SCHLUMBERGER modèles P 30, P 31, P 40, P 50, P 110 et P 111 sont données dans les tableaux suivants.

Modèle	P 30	P 31
Débit nominal (m ³ /h)	1,5	
Diamètre nominal (mm)	15	
Longueur totale (mm)	105	
Volume cyclique (cm ³)	33,33	
Pression maximale (bar)	16	
Perte de pression à Qmax (bar)	1	
Type de totalisateur	spécifique	
Entraînement magnétique	concentrique	
Portée du totalisateur (m ³)	9 999	
Echelon de chiffraison (dm ³)	0,1	
Echelon de vérification(dm ³)	0,01	

Modèle	P 40			
Débit nominal (m ³ /h)	0,75 ou 1 ou 1,5 ou 0,75 et 1			1,5
Diamètre nominal (mm)	15			
Longueur totale (mm)	105 à 190			
Volume cyclique (cm ³)	33,33			
Pression maximale (bar)	16			
Perte de pression à Qmax (bar)	1			
Type de totalisateur	TS	TSS	TSN	ARB
Entraînement magnétique	concentrique ou face à face	face à face		
Portée du totalisateur (m ³)	9 999		99 999	9 999
Echelon de chiffraison (dm ³)	0,01	0,1		
Echelon de vérification(dm ³)	0,05	0,02	0,05	

Modèle	P 40 M				
Débit nominal (m ³ /h)	0,75 ou 1 ou 1,5 ou 0,75 et 1			1,5	
Diamètre nominal (mm)	15				
Longueur totale (mm)	standard				
Volume cyclique (cm ³)	33,33				
Pression maximale (bar)	16				
Perte de pression à Qmax (bar)	1				
Type de totalisateur	TS			TSN	ARB
Entraînement magnétique	concentrique ou face à face			face à face	
Portée du totalisateur (m ³)	9 999		99 999	9 999	
Echelon de chiffraison (dm ³)	0,01	0,1		0,01	0,1
Echelon de vérification(dm ³)	0,005	0,02	0,05	0,005	0,05

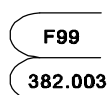
Modèle	P 50			
Débit nominal (m ³ /h)	1,5 ou 2,5 ou 1,5 et 2,5			
Diamètre nominal (mm)	20			
Longueur totale (mm)	105 à 190			
Volume cyclique (cm ³)	55,55			
Pression maximale (bar)	16			
Perte de pression à Qmax (bar)	1			
Type de totalisateur	TS	TSS	TSN	ARB
Entraînement magnétique	concentrique ou face à face	face à face		concentrique
Portée du totalisateur (m ³)	9 999		99 999	9 999
Echelon de chiffraison (dm ³)	0,01	0,1		
Echelon de vérification(dm ³)	0,005	0,02		0,05

Modèle	P 111			P 110		
Débit nominal (m ³ /h)	3,5			5		
Diamètre nominal (mm)	25			25 ou 30		30
Longueur totale (mm)	235 à 260			260		
Volume cyclique (cm ³)	111					
Pression maximale (bar)	12					
Perte de pression à Qmax (bar)	1					
Type de totalisateur	TS	ARB		TS	ARB	
Entraînement magnétique	concentrique					
Portée du totalisateur (m ³)	99 999					
Echelon de chiffraison (dm ³)	0,1	1		0,1	1	
Echelon de vérification(dm ³)	0,05	0,2	0,5	0,05	0,2	0,5

Le scellement des versions équipées d'un totalisateur type TSN peut être réalisé par une étiquette autodestructible au décollage, portant les marques de vérification primitive C.E.E. et apposée sur le clip interdisant le démontage de la coiffe.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèles qui est remplacé par le suivant :



CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

La vérification primitive des compteurs modèle P 40 ayant pour débit nominal 0,75 m³/h et 1 m³/h est réalisée en position horizontale avec les débits d'essai suivants :

- débit minimal : 7,5 dm³/h,
- débit de transition : 11,25 dm³/h,
- débit intermédiaire : 120 dm³/h,
- débit maximal : 2 m³/h.

La vérification primitive des compteurs modèle P 50 ayant pour débit nominal 1,5 m³/h et 2,5 m³/h est réalisée en position horizontale avec les débits d'essai suivants :

- débit minimal : 15 dm³/h,
- débit de transition : 22,5 dm³/h,
- débit intermédiaire : 400 dm³/h,
- débit maximal : 5 m³/h.

Les autres modèles sont vérifiés en position horizontale et doivent respecter les erreurs maximales tolérées de la classe C.

DEPOT DE MODELE :

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne et chez les fabricants.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le secrétaire d'État et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

- (1) Revue de métrologie, septembre 1989, page 1117.
- (2) Revue de métrologie, janvier 1990, page 48.
- (3) Revue de métrologie, février 1993, page 260.
- (4) Revue de métrologie, mars 1993, page 431.
- (5) Revue de métrologie, avril 1993, page 603.
- (6) Revue de métrologie, juillet 1995, page 700.
- (7) Revue de métrologie, mai 1996, page 79.
- (8) Revue de métrologie, mars 1997, page 584.
- (9) Revue de métrologie, mars 1997, page 590.
- (10) Revue de métrologie, n° 10-1997, page 534.
- (11) Revue de métrologie, n° 11/12-1998, page 652.
- (12) Revue de métrologie, n° 11/12-1998, page 623.